



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°49-23

Objet : Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour la réalisation d'un cheminement modes doux, Chemin du stade

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

Comme chaque année, la Communauté de Communes du pays Mornantais propose à ses communes membres des appels à projets afin de les aider à financer certains de leurs investissements.

Dans cette proposition, s'inscrit le soutien à la réalisation de projets de voirie « modes actifs ».

Chaque année la commune prévoit la réalisation de cheminement de modes doux sur l'ensemble du territoire afin de développer ce type de déplacements.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter la Communauté de Communes du Pays Mornantais pour une demande de subvention de 25 000 € pour la réalisation du chemin du stade en modes doux dont le montant des travaux est de 150 000 € HT.

La commission *Ressources*, réunie le 19 juin 2023 a émis un avis favorable à

l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention à la Communauté de Commune du Pays Mornantais au titre des aides pour les travaux « modes actifs » 2023 ;
- **DE DEPOSER** les dossiers de demande de subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER